*Insérer votre logo*



Produit par la Fédération des centres de services scolaires du Québec (FCSSQ)

1001, avenue Bégon  
Québec (Québec) G1X 3M4  
418 651-3220  
fcssq.quebec  
info@fcssq.quebec

Date : 2022-08-22

Table des matières

[Évacuation 7](#_Toc117499086)

[Confinement 9](#_Toc117499087)

[Menaces à la vie 11](#_Toc117499088)

[Individu armé (Tireur ou Tueur actif) 13](#_Toc117499089)

[Individu agressif 15](#_Toc117499090)

[Incendie 16](#_Toc117499091)

[Fuite ou déversement de produits chimiques 19](#_Toc117499092)

[Fuite de gaz 20](#_Toc117499093)

[Menaces biologiques 22](#_Toc117499094)

[Urgence médicale - Arrêt cardiaque 23](#_Toc117499095)

[Phénomènes météorologiques 24](#_Toc117499096)

[Dommage à la structure / Tremblement de terre 25](#_Toc117499097)

[Incident en transport scolaire 27](#_Toc117499098)

[Disparition d’un élève 29](#_Toc117499099)

[Inondation 31](#_Toc117499100)

[Interruption, pénurie ou contamination d’eau potable 33](#_Toc117499101)

[Méfait - Infraction, vol, fraude, arrestation, enquête policière, objets illégaux 35](#_Toc117499102)

[Panne d’électricité 36](#_Toc117499103)

[Panne téléphonique ou de réseau 38](#_Toc117499104)

[Mort d’un élève ou d’un employé 39](#_Toc117499105)

[Sécurité de l’information *(erreur, faille informatique…)* 40](#_Toc117499106)

|  |
| --- |
| Évacuation |

|  |
| --- |
| **Consignes générales** |
| L’ordre d’évacuation est ordonné afin d’éloigner l’ensemble des usagers d’un danger (ex. : incendie, fuite de produits dangereux, individu armé, etc.). Dans cette situation :   * Cesser toute activité et écouter les directives données. * Se diriger vers la sortie la plus sécuritaire en tenant compte de la source du danger. * Se rassembler au lieu sécuritaire désigné.   **Lorsque l’évacuation est impossible**   * Signaler votre situation de n’importe quelle façon. * Se protéger du danger et restreindre l’accès au lieu occupé (ex. : limiter la fumée d’entrer, barricader l’entrée du local avec des objets et meubles, etc.). |

|  |
| --- |
| **Consignes spécifiques en fonction du rôle** |
| **Coordonnateur local des mesures d’urgence** (Direction ou son substitut) |
| * Évalue la menace et ordonne l’évacuation sur le réseau d’interphone. * Avise le 911. * Coordonne l’évacuation avec le comité local de sécurité : * Prend les mesures pour s’assurer que tous les secteurs soient évacués. * S’assure que l’ensemble des usagers reçoivent l’assistance nécessaire à l’évacuation (ex. : élèves et personnel  à mobilité réduite, blessés, en crise, etc.). * Avise le responsable des mesures d’urgence du CSS et coordonne la suite des actions avec lui. * Prend la trousse des mesures d’urgence (la valise) et la clé master d’urgence. * Évalue la possibilité de diriger les élèves vers un lieu d’hébergement temporaire (en fonction de la température, notamment).   **À l’arrivée des services d’urgence**   * S’identifie en tant que coordonnateur local. * Présente un état de situation : * Menaces et mesures prises. * Résultat de l’évacuation (dénombrement et des élèves et du personnel, blessés, etc.). * Remet le Plan des mesures d’urgence, la liste des élèves, les plans de l’école et la clé d’urgence.   **Après l'événement, prévoir une communication aux parents, en collaboration avec le CSS** |
| **Élèves** |
| * Suivent les consignes de son moniteur (ex. : enseignant, éducateur en service de garde, etc.). * Sortent, les uns derrière les autres, dans le calme et le silence   **À éviter**   * Retourner dans le local ou se rendre à̀ son casier pour prendre des objets ou des vêtements.   **Au(x) point(s) de rassemblement**   * Demeurent calmes et attentifs aux consignes données. * Signalent leurs présences à leur moniteur. |

|  |
| --- |
| **Responsables des élèves** (Enseignant, personnel de soutien ou autre) |
| * Prennent la pochette des mesures d’urgence et la liste de présences des élèves. * Quittent le local, en dernier, en refermant la porte. * Identifient le local évacué à l’aide de l’accroche porte (côté corridor). * Dirigent rapidement et calmement le groupe vers le lieu de rassemblement.   **Au(x) point(s) de rassemblement**   * Prennent les présences de leur groupe. * Informent du résultat du décompte à l’aide du carton de couleur approprié. * Rassurent et maintiennent le calme dans le groupe.     Élève(s) manquant(s)  ou toutes autres situations urgentes  Anomalie  (Ex. : blessures mineures)  Tout est conforme  et tous les élèves présents |
| **Adjoint au coordonnateur** (Secrétaire d’école, gestionnaire administratif ou direction adjointe) |
| **Au(x) point(s) de rassemblement**   * Confirme les évacuations et anomalies à l’aide des cartons de couleur. * Informe le coordonnateur de l’état de situation. * Demeure au lieu de rassemblement et assiste le coordonnateur local des mesures d’urgence. * Informe les moniteurs du retour dans l’établissement ou des autres actions demandées par le coordonnateur. |
| **Surveillants de secteurs/étages** (membre du personnel désigné) |
| * Vérifient les locaux qui ne sont pas identifiés et y apposent des accroche-portes aux endroits les plus visibles (toilettes, vestiaires, cafétéria, etc.). * Ordonnent à toute personne de rejoindre son groupe au lieu de rassemblement et leur fournissent l’assistance nécessaire en cas de besoin. * Valident que l’évacuation du secteur sous leur responsabilité est complétée. * Cessent toute vérification dès que de la fumée est apparente. * Font part de toute problématique au coordonnateur local des mesures d’urgence. |

|  |
| --- |
| Confinement |

|  |
| --- |
| **Consignes générales** |
| L’ordre de confinement peut être requis lorsque l’on réduit le risque d’exposition à une menace en demeurant à l’intérieur de l’établissement (ex. : panache de produits dangereux, individu armé à l’extérieur, etc.) ou qu’il est impossible d’évacuer (ex. : présence d’un individu armé).   1. **Dans la situation d’une menace extérieure :**  * Cesser toute activité et écouter les directives données. * Fermer les fenêtres et la ventilation provenant de l’externe.  1. **Dans la situation d’une présence d’un individu armé dans l’établissement :**  * Cesser toute activité et écouter les directives données. * Se référer aux consignes particulières spécifiques à ce genre de menace. |

|  |
| --- |
| **Consignes spécifiques en fonction du rôle** |
| **Coordonnateur local des mesures d’urgence** (Direction ou son substitut) |
| * Évalue la menace et ordonne le confinement sur le réseau d’interphone. (Lors de la diffusion du code, répétez le code à trois reprises de la manière suivante : « Attention, attention, code (NOIR) à l’étage (XX) dans le local (XX) »). * Coordonne le confinement avec le comité local de sécurité : * Prend les mesures afin de s’assurer que tous les secteurs soient confinés. * S’assure que l’ensemble des usagers reçoivent l’assistance nécessaire (ex. : élèves et personnel à mobilité réduite, blessés, en crise, etc.).   **Dans la situation d’une menace extérieure :**   * S’assure que tous les élèves à l’extérieur (récréation, cours d’éducation physique) rentrent immédiatement à l’intérieur du bâtiment. * Demande aux surveillants de s’assurer que toutes les portes et fenêtres donnant sur l’extérieur du bâtiment soient fermées et barrées.   **Dans la situation d’une présence d’un individu armé dans l’établissement :**   * Évalue le risque lors de menace sociale et ordonne le confinement barricadé si cette stratégie est appropriée. * Se réfère aux consignes particulières à ce genre de menace. * Avise le responsable des mesures d’urgence du CSS et coordonne la suite des actions avec lui.   **À l’arrivée des services d’urgence**   * S’identifie en tant que coordonnateur local * Présente un état de situation : * Menaces et mesures prises. * Résultat de l’évacuation (dénombrement des élèves et du personnel, blessés, etc.). * Remet le Plan des mesures d’urgence, la liste des élèves, les plans de l’école et la clé d’urgence. |
| **Élèves** |
| * Appliquent les consignes de leur moniteur (Ex. : enseignant, éducateur en service de garde, etc.). * Se dirigent immédiatement à leur local, dans le calme et le silence. |

|  |
| --- |
| **Responsables des élèves** (Enseignant, personnel de soutien ou autre) |
| **Dans la situation d’une menace extérieure :**   * Appliquent les consignes du coordonnateur local des mesures d’urgence. * Ferment les fenêtres. * Prennent les présences des élèves sous sa responsabilité. * Avisent le coordonnateur local des mesures d’urgence de l’état de situation.   **Dans la situation d’une présence d’un individu armé dans l’établissement :**   * Appliquent les consignes du coordonnateur local des mesures d’urgence. * Appliquent les consignes particulières du code argent. |
| **Adjoint au coordonnateur** (Secrétaire d’école, gestionnaire administratif ou direction adjointe) |
| * Applique les consignes du coordonnateur local des mesures d’urgence. * En collaboration avec le CSS, avise les transporteurs scolaires au besoin. |

|  |
| --- |
| Menaces à la vie (Menace, appel à la bombe, colis suspect) |

|  |
| --- |
| **Consignes générales** |
| 1. **Lors de la réception d’une menace**   Tout appel de menace doit être pris au sérieux. Il faut agir de façon consciencieuse afin d’établir une stratégie adéquate.  La menace peut prendre une ou plusieurs formes suivantes :   * La réception de menaces par téléphone ou en personne. * La réception d'une lettre, télécopie ou courriel de menaces. * La découverte d'un colis suspect.  1. **Lors de la présence d’un colis suspect**   Un colis suspect est une enveloppe, substance ou un paquet (valise, pot, etc.) qui, par votre expérience et votre connaissance des lieux, ne devrait pas s’y trouver.   1. **Lorsqu’il s’agit d’un colis CBRN** *(Chimique, biologique, radiologique, nucléaire)*, **voici les règles à appliquer :**  * Isoler les personnes ayant été en contact avec le colis dans un même local et leur faire laver les mains avec de l’eau et du savon. * Aviser les personnes ayant été en contact avec le colis qu’elles devraient éviter de porter les mains au visage et de ne toucher à rien. * Lors d’une réaction cutanée ou si les vêtements des personnes ont été contaminés : * Enlever les vêtements et les déposer dans un sac de plastique qui sera scellé. * Leur faire prendre une douche (lavage et brossage avec du savon liquide) et leur mettre des vêtements propres. |

|  |
| --- |
| **Consignes spécifiques en fonction du rôle** |
| **Coordonnateur local des mesures d’urgence** (Direction ou son substitut) |
| * Évalue la menace (urgence ou non). * Avise le 911. * Mobilise les membres du Comité local de sécurité et applique la stratégie appropriée (confinement ou évacuation). * Avise le responsable des mesures d’urgence du CSS et coordonne la suite des actions avec lui.   **À l’arrivée du Service de police :**   * S’identifie en tant que coordonnateur. * Présente un état de situation : * Menaces et mesures prises. * Remet le Plan des mesures d’urgence, la liste des élèves, les plans de l’école et la clé d’urgence. * Réévalue la menace et ajuste la stratégie si nécessaire, en collaboration avec le service de police. |
| **Élèves** |
| * Informent une personne en autorité de menaces ou de la présence d’un colis suspect. * Appliquent les consignes de leur moniteur. |
| **Responsables des élèves** (Enseignant, personnel de soutien ou autre) |
| * Appliquent les consignes du coordonnateur d’urgence. * Rassurent et maintiennent le calme dans le groupe sous leur responsabilité. |
| **Personnel recevant la menace ou découvrant un colis suspect** |
| * Utilise la feuille de contrôle d’appel à la bombe, lorsqu’applicable. * Restreint l’accès au lieu de la découverte, lorsqu’applicable. * Avise le coordonnateur local des mesures d’urgence. |
| **Personnel de fouille** |
| * Porte attention à tout objet suspect et en avise le coordonnateur local des mesures d’urgence. * Applique les consignes données. * Identifie les locaux vérifiés à l’aide des accroche-portes. * Ne manipule pas un colis suspect.   **Important : Le service de police effectue habituellement la fouille à l’extérieur du bâtiment et les fouilles à l’intérieur  de l’école sont de la responsabilité de l’équipe-école qui est mieux placée pour juger ce qui s’avère suspect.** |

FICHE – APPEL À LA BOMBE

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **INSTRUCTIONS** | | | | | | | |
| * Restez calme. * Soyez poli. * Écoutez avec attention. * N’interrompez pas votre interlocuteur. * Essayez d’obtenir le plus de renseignements possible. | | * Avisez immédiatement la direction de l’établissement ou son substitut. * Une fois l’appel terminé, notez tous les détails en remplissant la fiche  ci-dessous. * Ne discutez pas de cet appel avec vos confrères et consœurs de travail  afin de ne pas modifier les informations. | | | | | |
| **NOM DE LA PERSONNE QUI REÇOIT L’APPEL :** | |  | **HEURE :** |  | **DATE :** |
|  | |  |  |  |  |

**RENSEIGNEMENTS SUR LA BOMBE :**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **☞** PRÉTEXTEZ DES DIFFICULTÉS D’AUDITION, FAITES PARLER VOTRE INTERLOCUTEUR, SI VOUS SENTEZ QU’IL EST DISPOSÉ À PARLER DAVANTAGE, POSEZ-LUI LES QUESTIONS SUIVANTES : | | | | |
| * **Quand la bombe explosera-t-elle ? (heure exacte)** | | | |  |
| * **Combien reste-t-il de temps ?** | | |  | |
| * **Où est-elle placée ?** |  | | | |
| * **Quelle sorte de bombe ?** | |  | | |
| **Comment se fait-il que vous en sachiez autant sur cette bombe ?** | | | | |
|  | | | | |
| **Avertissez votre interlocuteur que l’explosion pourrait blesser et tuer plusieurs personnes.** | | | | |
| **Par la description qu’il fait de l’endroit où est située la bombe, l’interlocuteur semble-t-il connaître l’édifice ?** | | | | |

* IDENTITÉ DE LA PERSONNE QUI MENACE

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **SEXE** | **COMPORTEMENT** | | **VOIX** | **ÉLOCUTION** |
| ❑ Masculin | ❑ Calme | ❑ Cohérent | ❑ Forte | ❑ Rapide |
| ❑ Féminin | ❑ Correct | ❑ Incohérent | ❑ Douce | ❑ Lente |
|  | ❑ En colère | ❑ Décidé | ❑ Aiguë | ❑ Distincte |
| Âge (approximatif) | ❑ Rieur | ❑ État d’ébriété | ❑ Profonde | ❑ Indistincte |
| \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ | ❑ Logique | ❑ Autre : \_\_\_\_\_\_\_\_\_ | ❑ Rauque | ❑ Bégayante |
| ❑ Adulte | ❑ Illogique |  | ❑ Agréable | ❑ Nasale |
| ❑ Adolescent | ❑ Grande |  | ❑ Avec un accent | ❑ Déformée |
| Langue :\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ | Émotivité |  | Lequel : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ | ❑ Zézayante |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **PROVENANCE DE L’APPEL** | **BRUITS DE FOND** | | |
| ❑ De la localité | ❑ Mach. d’usine | ❑ Atmos. de fête | ❑ Aucun bruit |
| ❑ Interurbain | ❑ Bruits mêlés | ❑ Circul. de rue | ❑ Autres voix |
| ❑ Cabine téléphonique | ❑ Train | ❑ Animaux | ❑ Autre : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |
| ❑ Interne | ❑ Avion | ❑ Musique |  |
| (du même service) |  |  |  |

|  |
| --- |
| Individu armé (Tireur ou tueur actif) |

|  |
| --- |
| **Consignes générales** |
| Le code NOIR - CONFINEMENT indique la présence d’un individu possédant une arme (ex. : à feu, couteau, machette, bâton, etc.) et doit être déclaré, peu importe que l’individu ait menacé ou non de s’en servir.  Chaque situation est unique et peut être imprévisible, nécessitant ainsi une analyse constante de la menace et l’ajustement des stratégies d’atténuations afin d’y répondre le plus adéquatement possible. Voici tout de même les consignes générales à appliquer :   * Analyser continuellement l’environnement et le risque. * Augmenter la distance avec la menace et si possible créer un écran avec la menace (mur, meubles bloquant l’accès au local, etc.). * Aviser l’ensemble des usagers en signalant le code NOIR - CONFINEMENT. * **Aviser le 911 immédiatement et répondez le plus clairement aux questions du préposé.**   (Permettra aux policiers, déjà en route, de planifier leurs stratégies d’intervention)   * Obéir aux consignes des policiers (ex. : mains dans les airs, arrêter, se cacher, etc.). * **Appliquer l’une des cinq stratégies possibles** (évacuation, confinement, cachette, désengagement ou combat).   **À éviter :**   * Tenter toute action mettant en danger votre propre vie ou celle des autres, sauf en ultime recours (danger à la vie). * Utiliser l’alarme incendie (aurait pour effet d’alerter l’individu armé). * Se déplacer dans l’école (pour ne pas devenir une cible). |

|  |
| --- |
| **Consignes spécifiques en fonction du rôle** |
| **Coordonnateur local des mesures d’urgence** (Direction ou son substitut) |
| * Évalue la menace (urgence ou non) et diffuse le code sur l’interphone (lors de la diffusion du code, répétez le code à trois reprises de la manière suivante : « Attention, attention, code (couleur) à l’étage (XX) dans le local (XX) »). * Avise le 911 et tente d’établir un canal pour l’échange d’information entre les témoins et les services d’urgence. * Mobilise les membres du Comité local de sécurité et applique la stratégie appropriée (confinement ou évacuation). * Avise le coordonnateur des mesures d’urgence du CSS et coordonne la suite des actions avec lui.   **À l’arrivée du Service de police :**   * S’identifie en tant que coordonnateur. * Présente un état de situation : * Menaces et mesures prises. * Remet le Plan de mesures d’urgence, la liste des élèves, les plans de l’école et la clé d’urgence. * Réévalue la menace et ajuste la stratégie si nécessaire, en collaboration avec le service de police. |
| **Élèves** |
| * Se placent en lieu sûr. * Informent une personne en autorité de menaces ou d’un individu armé. * Appliquent les consignes de son moniteur. * Obéissent aux consignes des policiers (Mains dans les airs, arrêter, se cacher, etc.). |

|  |
| --- |
| **Responsables des élèves** (Enseignant, personnel de soutien ou autre) |
| * Appliquent immédiatement la stratégie appropriée en fonction de leur analyse de risque :   **En cas d’évacuation (fuite) :**   * Dirigent les élèves vers la sortie la plus sécuritaire. * Identifient votre local évacué à l’aide de l’accroche porte. * Conduisent les élèves à un lieu de rassemblement sécuritaire.   *(Peut être ailleurs que le lieu de rassemblement identifié afin d’assurer la sécurité).*   * Informent du résultat du décompte à l’aide du carton de couleur approprié.   **En cas de confinement barricadé :**   * Ferment la porte et tentent de limiter l’accès au local (verrouillée, à l’aide d’un bureau, d’une armoire, etc.). * Dirigent les élèves à l’endroit qui vous apparaît le plus sécuritaire et caché. (Parfois à proximité du mur le plus  près du corridor. * Tentent de limiter la vue à l’intérieur du local à l’aide d’objets disponibles. * Maintiennent le silence. * Affichent les informations pertinentes sur une des fenêtres extérieures (S’il est possible, inscrivez le numéro  du local, le nombre d’occupants, le nombre de blessés. * Demeurent attentifs à tout information ou indices. * Dressent un état de situation au coordonnateur local des mesures d’urgence. * Ajustent la stratégie en fonction de l’évolution de la situation et des consignes du coordonnateur local des mesures d’urgence. * Évaluent continuellement l’option de l’évacuation, en fonction du risque. * Rassurent les élèves sous sa responsabilité et les préparent à obéir aux consignes des policiers.   **Important :** **Ignorez le signal d’alerte incendie à moins de percevoir des indices de feu et restez vigilant face à un individu  se prétendant être policier. Il pourrait s’agir d’un subterfuge de l’individu armé.** |

|  |
| --- |
| **Consignes particulières s’il vous est impossible de vous confiner ou d’évacuer** |
| **La cachette** |
| **Il peut arriver que la fuite ou le confinement barricadé ne puissent être possible : Dans ce cas :**   * Se mettre à l’abri du regard d’un présumé individu armé en se cachant derrière ou sous des objets, du mobilier  (ex. : poubelle, bureau, colonne, mur, etc.). * Demeurer attentifs à tout indice et fuir dès que l’occasion se présente. |
| **Le désengagement** |
| **Il est possible que vous soyez confronté avec le tueur actif (face à face). Dans ce cas :**   * Ne pas confronter l’individu ou tenter de le convaincre. * Rester calme et exécuter les demandes du suspect. * Évaluer continuellement vos possibilités * Ne rien promettre * Ne pas mentir * Ne pas vous placer pas une position décisionnelle. |
| **Le combat (en cas d’ultime recours seulement)** |
| **Il est possible que vous soyez contraints de combattre pour assurer votre survie. Dans ce cas :**   * Envisager vos options de devoir lutter pour sauver votre vie. * Utiliser des objets vous permettant d’augmenter vos chances de survie. * Engager le combat. Souvenez-vous que votre but doit demeurer de neutraliser l’individu armé.  (Le désarmer, le rendre incapable d’agir) * Maintenir l’immobilisation du suspect jusqu’à l’arrivée des policiers. |

|  |
| --- |
| Individu agressif (Menace à la personne) |

|  |
| --- |
| **Consignes générales** |
| Ce genre de scénario survient lorsqu’une personne se sent, ou est menacée par un individu qui est susceptible de représenter un danger ou qui représente un danger pour lui-même ou pour autrui. Chaque situation est unique et nécessite une analyse de la menace et la mise en place de stratégies d’atténuations précises. Voici néanmoins les principes généraux à respecter :   * Analyser l’environnement et le risque. * Maintenir une distance adéquate de la menace. * Aviser le coordonnateur et vos collègues de la présence d’un individu agressif. * Analyser continuellement la présence possible d’une arme.   **À éviter :**   * Promettre des choses ou mentir à la personne violente. * Vous placer dans une situation décisionnelle alors que les décisions ne dépendront pas uniquement de vous. * Provoquer ou confronter l’individu agressif. * Intervenir physiquement auprès de la personne agressive (à moins que l’analyse de la situation vous laisse croire qu’il n’y a pas d’autres solutions). |

|  |
| --- |
| **Consignes spécifiques en fonction du rôle** |
| **Coordonnateur local des mesures d’urgence** (Direction ou son substitut) |
| * Évalue la menace (urgence ou non). * Avise le 911. * Appliquer les protocoles existants (code de vie, plan de lutte contre l’intimidation et la violence, protocole sur les mesures d’encadrement à l’école, etc.). * Mobilise les membres du Comité local de sécurité et applique la stratégie appropriée (confinement ou évacuation). * Avise le responsable des mesures d’urgence du CSS et coordonne la suite des actions avec lui.   **À l’arrivée du Service de police :**   * S’identifie en tant que coordonnateur. * Présente un état de situation : * Menaces et mesures prises. * Remet le Plan de mesures d’urgence, la liste des élèves, les plans de l’école et la clé d’urgence. * Réévalue la menace et ajuste la stratégie si nécessaire, en collaboration avec le service de police. |
| **Élèves** |
| * Se placent en lieu sûr. * Informent une personne en autorité de menaces ou d’un individu armé. * Appliquent les consignes de son moniteur. * Obéissent aux consignes des policiers (Mains dans les airs, arrêter, se cacher, etc.). |
| **Responsables des élèves** (Enseignant, personnel de soutien ou autre) |
| * Avisent immédiatement le coordonnateur local des mesures d’urgence. * En cohérence avec les directives du coordonnateur, appliquent la stratégie d’atténuation appropriée au risque. * Éloignent les élèves de la personne agressive et les rassurent. * Parlent le plus calmement possible. |

|  |
| --- |
| Incendie |

|  |  |
| --- | --- |
| **Consignes générales** | |
| **Début d’incendie** (la personne qui constate un début d’incendie applique immédiatement le SAFÉ). | |
| **S**auver | Sauver toute personne en danger immédiat. |
| **A**lerter | Actionner une station manuelle d’incendie (Rouge).  Contacter le 911. |
| **F**ermer | Fermer la porte et les fenêtres. |
| **É**teindre | Éteindre le foyer d’incendie avec un extincteur portatif, sans mettre votre vie en danger. |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Alarme incendie** | | |
| **Écoles primaires**  **Écoles spécialisées** | **Alarme en une étape** | |
|  | **Évacuation immédiate** |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Écoles secondaires**  **Centres d’éducation aux adultes**  **Centres de formation professionnelle** | **Alarme en deux étapes** | |
| Pré alerte  Signal d’alerte lent (20 coups par minute) | Analyse du risque par les responsables de secteur et choix de la stratégie à appliquer (pas d’évacuation à ce moment). |
| Alerte  Signal d’alerte rapide (120 coups par minute) | **Évacuation immédiate**  **IMPORTANT**: Si aucune confirmation de risque nul n’est effectuée dans une plage de 3 à 5 minutes ou si un indice d’incendie est découvert, le système d’alarme rapide est déclenché et **l’évacuation doit être effectuée**. |

|  |
| --- |
| **Consignes spécifiques en fonction du rôle** |
| **Coordonnateur local des mesures d’urgence** (Direction ou son substitut) |
| * Évalue la menace et ordonne l’évacuation. * Avise le 911. * Mobilise le Comité local de sécurité et coordonne l’évacuation : * Prends les mesures afin de s’assurer que tous les secteurs sont évacués. * S’assure que l’ensemble des usagers reçoivent l’assistance nécessaire à l’évacuation. (Mobilité réduite, blessés, en crise, etc.). * Prendre la pochette des mesures d’urgence, la valise et la clé master d’urgence. * Avise le responsable des mesures d’urgence du CSS et coordonne la suite des actions avec lui.   **À l’arrivée du Service d’incendie :**   * S’identifie en tant que coordonnateur. * Présente un état de situation : * Menaces et mesures prises. * Résultat de l’évacuation (Dénombrement et des usagers manquants). * Remet le Plan de mesures d’urgence, la liste des élèves, les plans de l’école et la clé d’urgence. * En collaboration avec le responsable des mesures d’urgence du CSS, évalue la nécessité d’utiliser un lieu d’hébergement temporaire. |
| **Élèves** |
| * Arrêtent leurs travaux et demeurent attentifs aux consignes. * Sortent, les uns derrière les autres, dans le calme et en silence. * L’élève retenu pour guider le groupe ou son substitut dirige le groupe vers la sortie jusqu’à ce que le moniteur revienne à l’avant.   **Au(x) point(s) de rassemblement :**   * Confirment leurs présences à leur professeur lorsque celui-ci nommera leur nom. * Demeurent attentifs aux consignes.   **À éviter :**   * Retourner dans le local ou se rendre à̀ son casier pour prendre des objets ou des vêtements. |
| **Responsables des élèves** (Enseignant, personnel de soutien ou autre) |
| * Prennent la pochette des mesures d’urgence et la liste de présences des élèves. * Quittent le local, en dernier, en refermant la porte. * Identifient le local évacué à l’aide de l’accroche porte (côté corridor). * Font part de toute problématique et/ou besoin d’assistance au responsable de son secteur. * Prêtent assistance à tout élève présentant des difficultés selon la procédure élaborée. (Mobilité réduite, anxiété, déficiences, etc.). * Dirigent rapidement et calmement le groupe vers le lieu de rassemblement.   **À éviter :**   * Retourner à l’intérieur du bâtiment   **Au(x) point(s) de rassemblement** :   * Prennent les présences de leur groupe. * Informent du résultat du décompte à l’aide du carton de couleur approprié.     Élève(s) manquant(s)  ou toutes autres situations urgentes  Anomalie  (Ex. : blessures mineures)  Tout est conforme  et tous les élèves présents   * Rassurent et maintiennent le calme dans le groupe. |
| **Adjoint au coordonnateur** (Secrétaire d’école, gestionnaire administratif ou direction adjointe) |
| **Au(x) point(s) de rassemblement**   * Confirme les évacuations et anomalies à l’aide des cartons de couleurs. * Informe le coordonnateur local des mesures d’urgence de l’état de situation. * Demeure au lieu de rassemblement et assiste le coordonnateur. * Informe les moniteurs du retour dans l’établissement ou des autres actions demandées par le coordonnateur. |

|  |
| --- |
| **Surveillants de secteurs/étages** (membre du personnel désigné) |
| **En phase de pré-alerte**   * Positionnent son walkie-talkie sur la fréquence 1 * Écoutent attentivement le type de détection ainsi que l’emplacement de la détection. * Prennent un extincteur * Se rendent au lieu de l’emplacement de la détection et procèdent à une analyse de la menace. * Neutralisent l’incendie * Avisent le coordonnateur local des mesures d’urgence   **En phase d’alerte** (Évacuation)   * Vérifient les locaux qui ne sont pas identifiés et y apposent des accroche-portes aux endroits les plus visibles  (toilettes, vestiaires, cafétéria, etc.). * Ordonnent à toute personne de rejoindre son groupe au lieu de rassemblement et leur prêtent assistance  en cas de besoin. * Valident que l’évacuation du secteur sous leur responsabilité est complétée. * Cessent toute vérification dès que la fumée est apparente. * Font part de toute problématique au coordonnateur local.   **En présence d’incendie**   * Déclenchent le signal d’alarme générale en tirant la station manuelle la plus près ou du panneau. (Touche « Alarme Générale » du panneau d’alarme incendie). |

|  |
| --- |
| Fuite ou déversement de produits chimiques |

|  |
| --- |
| **Consignes générales** |
| Une matière dangereuse est une matière qui présente un risque pour la santé, la sécurité, les biens ou l'environnement. Un déversement peut être causé par le bris d’un contenant, une manipulation accidentelle ou résulter d’un contact entre divers produits. Si le déversement est important ou qu’il présente un danger pour la vie et que celui-ci se produit dans l’école, la stratégie d’évacuation doit être appliquée.  **Signes et symptômes**  Beaucoup de produits chimiques ont un ajout d’additifs permettant une détection olfactive, mais pas tous. Si vous constatez un nombre anormal de réactions d’inconfort simultané chez plusieurs personnes, la possibilité d’une anomalie touchant les produits chimiques doit être considérée.  **Important : Il est possible qu’un incident chimique se produise à l’extérieur des murs de l’établissement. Dans un tel cas, la stratégie de confinement doit d’être appliquée, suivant les directives du coordonnateur local des mesures d’urgence.** |

|  |
| --- |
| **Consignes spécifiques en fonction du rôle** |
| **Coordonnateur local des mesures d’urgence** (Direction ou son substitut) |
| * Assure l’application des mesures appropriées pour contenir le déversement en utilisant le contenu de la trousse de déversement. Si celui-ci ne suffit pas à le contenir, évacuer immédiatement le local, fermer toutes les portes et fenêtres, éloigner toute personne à proximité. * En fonction de la dangerosité de la situation : * Mobilise le Comité local de sécurité et met en place la stratégie appropriée (action localisée pour contenir le déversement, évacuation ou confinement). * Contacte le 911 (en cas de doute, le SIAL offrira son expertise). * Avise le responsable des mesures d’urgence du CSS et coordonne la suite des actions avec lui. * Demande les fiches de données de sécurité des produits concernés et applique les mesures de sécurité qui s’y trouvent.   **À l’arrivée du Service d’incendie :**   * S’identifie en tant que coordonnateur. * Présente un état de situation : * Menaces et mesures prises. * Résultat de l’évacuation (Dénombrement et des usagers manquants). * Remet le Plan de mesures d’urgence, la liste des élèves, les plans de l’école et la clé d’urgence. * En collaboration avec le responsable des mesures d’urgence du CSS, évalue la nécessité d’utiliser un hébergement temporaire. |
| **Élèves** |
| * Avisent l’enseignant de toute anomalie reliée aux produits chimiques. * Avisent l’enseignant s’ils ont été en contact avec un produit chimique. * Demeurent attentif aux consignes et s’éloignent de la zone affectée. |
| **Responsables des élèves** (Enseignant, personnel de soutien ou autre) |
| * Avisent immédiatement le coordonnateur local des mesures d’urgence de toute anomalie reliée aux produits chimiques. * Avisent les personnes dans les environs de s’éloigner. * Appliquent les directives du coordonnateur local des mesures d’urgence. * Appliquent les premiers soins en se référant à la **section 4 – Premiers soins** de la fiche de données de sécurité. * Accompagnent toute personne affectée par un déversement à l’urgence avec la fiche de données de sécurité * En fonction de la dangerosité du produit, prennent les mesures appropriées pour contenir le déversement en utilisant le contenu de la trousse de déversement. Si celui-ci ne suffit pas à le contenir, évacuer immédiatement le local, fermer toutes les portes et fenêtres, éloigner toute personne à proximité. |
| Fuite de gaz |

**A – Gaz naturel**

|  |
| --- |
| **Consignes générales** |
| La majorité des gaz ont subi un ajout chimique permettant d’en déceler la présence. Le gaz naturel (méthane) est le plus courant. Étant inodore, du mercaptan, un gaz a une forte odeur d’œufs pourris, y est ajouté. Le gaz naturel possède une densité plus légère que l’air, donc il a tendance à monter au niveau du plafond et des étages supérieurs.  **Principes généraux si vous constatez une fuite de gaz** :   * Contacter la ligne d’urgence de ÉNERGIR au 1-800-361-8003. * Éviter les flammes et les étincelles : * Ne pas fumer. * Ne pas actionner un appareil à proximité de la fuite, même un téléphone portable ou un interrupteur, car l’électricité statique pourrait provoquer une étincelle. * S’éloigner de la fuite. * Ouvrir les portes et les fenêtres (sans pour autant retarder votre sortie de l’immeuble le cas échéant). |

|  |
| --- |
| **Consignes spécifiques en fonction du rôle** |
| **Coordonnateur local des mesures d’urgence** (Direction ou son substitut) |
| * Tente d’identifier la source, évalue le risque et contacte ÉNERGIR. * Informe le responsable des mesures d’urgence du CSS et coordonne la suite des actions avec lui. * Fait appel au 911, mobilise le Comité local de sécurité et applique la stratégie d’évacuation si nécessaire.   **À l’arrivée du Service d’incendie :**   * S’identifie en tant que coordonnateur. * Présente un état de situation : * Menaces et mesures prises. * Résultat de l’évacuation (Dénombrement et des usagers manquants). * Remet le Plan de mesures d’urgence, la liste des élèves, les plans de l’école et la clé d’urgence. * En collaboration avec le responsable des mesures d’urgence du CSS, évalue la nécessité d’utiliser un hébergement temporaire et organise les mesures temporaires à mettre en place pour compenser le bon fonctionnement de certains équipements. |
| **Élèves** |
| * Avisent l’enseignant de toute anomalie (odeurs). * Demeurent attentifs aux consignes et s’éloignent de la zone affectée. * Restent calmes. |
| **Responsables des élèves** (Enseignant, personnel de soutien ou autre) |
| * Maintiennent le calme dans leur groupe et s’assurent d’éloigner les élèves sous sa responsabilité (ou toute autre personne) de la zone affectée. * Avisent le coordonnateur local des mesures d’urgence et appliquent ses directives. * Prodiguent les premiers soins au besoin. |

**B - Monoxyde de carbone (CO)**

|  |
| --- |
| **Consignes générales** |
| Le CO est inodore, incolore et insipide, ce qui le rend difficile à détecter et extrêmement dangereux. Les installations ayant un système de chauffage au gaz sont équipées de détecteur permettant de créer une alerte. Malgré tout; l’analyse des signes et symptômes s’avère utile pour détecter une problématique concernant la présence d’une trop grande concentration monoxyde de carbone dans l’air.  La présence des signes et symptômes ci-dessous chez un nombre anormal de personnes en simultané peut être un signe d’une problématique :   * Maux de tête soudains. * Nausées ou vomissements. * Vertiges. * Difficulté à se concentrer ou somnolence.   **Important : En cas de fuite, l’évacuation doit être effectuée sans tarder**. |

|  |
| --- |
| **Consignes spécifiques en fonction du rôle** |
| **Coordonnateur local des mesures d’urgence** (Direction ou son substitut) |
| * Tente d’identifier la nature de fuite, sa source et son ampleur (ex. : combustion de produits pétroliers, échappement d’automobile, etc.) et si possible, tente de la faire cesser. * S’assure de faire ventiler adéquatement (système de ventilation, fenêtres). * Fait appel au 911 en précisant les symptômes des personnes affectées, mobilise le Comité local de sécurité et applique la stratégie d’évacuation, et ce, dès que plusieurs personnes en simultanée présentent des signes et symptômes reliés à une concentration trop élevée de monoxyde de carbone dans l'air. * Informe le responsable des mesures d’urgence du CSS et coordonne la suite des actions avec lui.   **À l’arrivée du Service d’incendie :**   * S’identifie en tant que coordonnateur. * Présente un état de situation : * Menaces et mesures prises. * Résultat de l’évacuation (Dénombrement et des usagers manquants). * Remet le Plan de mesures d’urgence, la liste des élèves, les plans de l’école et la clé d’urgence. * En collaboration avec le responsable des mesures d’urgence du CSS, évalue la nécessité d’utiliser un hébergement temporaire et organise les mesures temporaires à mettre en place pour compenser le bon fonctionnement de certains équipements. |
| **Élèves** |
| * Avisent l’enseignant de toute anomalie (inconfort ressenti et constaté chez d’autres élèves). * Demeurent attentifs aux consignes et s’éloignent de la zone affectée. * Restent calmes. |
| **Responsables des élèves** (Enseignant, personnel de soutien ou autre) |
| * Maintiennent le calme dans leur groupe et s’assurent d’éloigner les élèves sous sa responsabilité (ou toute autre personne) de la zone affectée. * Avisent le coordonnateur local des mesures d’urgence et appliquent ses directives. * Prodiguent les premiers soins au besoin. * Si possible, procèdent à l’ouverture des portes et des fenêtres. |

|  |
| --- |
| Menaces biologiques (Virus, épidémie, bactéries, parasites, etc.) |

|  |
| --- |
| **Consignes générales** |
| Les milieux scolaires sont des milieux propices à l’apparition et à la propagation de menaces biologiques. Celles-ci peuvent prendre plusieurs formes (grippe, rhume, varicelle, coqueluche, poux, oxyures, etc.).  De manière générale, afin de limiter la propagation, il est recommandé d’appliquer :   * La distanciation et dans certains cas de promouvoir le confinement de la personne malade. * Les règles d’hygiène usuelles (tousser dans son coude, lavage de main). * Le port d’équipements de protection individuelle (masques, visière, gants). * Une augmentation de la fréquence de nettoyage des lieux.   Lors d’une situation de pandémie, le CSS, applique les directives émanant de la Santé publique du gouvernement du Québec en ce qui a trait à la fermeture des écoles et aux mesures de prévention à mettre en place. |

|  |
| --- |
| **Consignes spécifiques en fonction du rôle** |
| **Coordonnateur local des mesures d’urgence** (Direction ou son substitut) |
| * S’assure de l’application des directives de la Santé publique du Québec et de toutes autres émanant du coordonnateur des mesures d’urgence du CSS. * Met en place les mesures de contrôle nécessaires. * Assure un suivi rigoureux de l’évolution de la situation dans son établissement et en rend compte au coordonnateur des mesures d’urgence du CSS. * Participe à l’étude épidémiologique, lorsque nécessaire. |
| **Élèves** |
| * Respectent les consignes transmises (lavage des mains, port du masque, distanciation, etc.). * Informent les enseignants de toute anomalie ou symptômes particuliers. * Demeurent à la maison en cas de présence de symptômes. |
| **Responsables des élèves** (Enseignant, personnel de soutien ou autre) |
| * Appliquent les consignes du coordonnateur d’urgence local des mesures d’urgence et l’informent de toute anomalie ou symptômes particuliers au sein de son groupe. * Participent à l’étude épidémiologique, lorsque nécessaire. |

|  |
| --- |
| Urgence médicale - Arrêt cardiaque |

|  |
| --- |
| **Consignes générales** |
| En situation d’arrêt cardiaque, il est impératif d’agir le plus rapidement possible. Un cours délai d’intervention augmente non seulement les chances de survie, mais aussi, aide à prévenir ou limiter les lésions que ce type d’incident peut causer.  **Principes généraux à suivre en contexte d’arrêt cardiaque**   * Signaler rapidement le 911 pour faire venir les secours * Débuter le plus rapidement possible le RCR en attendant de pouvoir utiliser le DEA * Utiliser le DEA, en suivant les directives données, jusqu’à l’arrivée des secours |

|  |
| --- |
| **Consignes spécifiques en fonction du rôle** |
| **Coordonnateur local des mesures d’urgence** (Direction ou son substitut) |
| * Signale le 911 * Signale le code et le local où se produit la situation à l’interphone afin qu’un secouriste puisse se rendre sur les lieux. * S’assure qu’un secouriste débute les manœuvres de réanimation (RCR) et que le DEA est utilisé rapidement. * Informe le responsable des mesures d’urgence du CSS.   **À l’arrivée des Services ambulanciers :**   * S’identifie en tant que coordonnateur. * Présente un état de situation et guide les secours vers le local où se déroule l’incident. * S’assure qu’une personne significative pour la victime l’accompagne dans l’ambulance et demeure avec elle jusqu’à l’arrivée des proches. |
| **Élèves** |
| * Avisent l’enseignant de toute anomalie (inconfort ressenti et constaté chez d’autres élèves). * Demeurent attentifs aux consignes et s’éloignent de la zone affectée. * Restent calmes. |
| **Responsables des élèves** (Enseignant, personnel de soutien ou autre) |
| * Signalent l’urgence dès qu’elle survient soit en communiquant directement avec la direction ou en envoyant un élève. * Envoient un élève ou un collègue chercher le défibrillateur dès que possible * Une fois que le secouriste est arrivé, faire un court résumé de la situation et éloigner les autres élèves de la scène. |

**IMPORTANT**

* Faire accompagner la victime dans l’ambulance. Dans le cas d’un élève, cibler un adulte représentatif pour lui.
* Prévoir un soutien psychologique aux élèves et aux membres du personnel, s’il y a lieu.
* Prévoir une communication aux parents, s’il y a lieu.
* Éviter toute communication avec les médias.

|  |
| --- |
| Phénomènes météorologiques |

|  |
| --- |
| **Consignes générales** |
| Le CSS est exposé, particulièrement en période hivernale, à des conditions météorologiques qui peuvent compromettre la sécurité de ses élèves dans le cadre de leurs déplacements. Dans ce contexte, la décision de procéder à la fermeture ou la fermeture partielle de l’organisation peut s’avérer nécessaire.  Par ailleurs, dans d’autres cas, l’occurrence d’une tempête (ou l’événement) peut se produire en cours de journée, alors que les élèves sont présents. Dans un tel cas :   * S’assurer de suivre les directives données par le CSS. * S’assurer de conduire les élèves dans un lieu sécuritaire du bâtiment ou dans un autre bâtiment. * Prévoir les ressources pour subvenir aux besoins des élèves et voir à leur hébergement si nécessaire. |

|  |
| --- |
| **Consignes spécifiques en fonction du rôle** |
| **Direction du CSS** |
| **La veille**   * Contacter les directions d’établissement pour qu’ils se placent en attente.   **Le matin même de l’occurrence du phénomène météorologique :**  1) En cas de décision de fermeture :   * Contacter les coordonnateurs locaux des mesures d’urgence (directions) pour leur faire part de la décision. * S’assurer que les messages de fermeture sont indiqués sur le site internet du CSS et les médias sociaux.   2) En cas de maintien des activités (non-fermeture) :   * Contacter les coordonnateurs locaux pour lever l’état d’alerte. |
| **Coordonnateur local des mesures d’urgence** (Direction ou son substitut) |
| **La veille :**   * Rester disponibles en attente des consignes de la direction des CSS.   **Le matin même de l’occurrence du phénomène météorologique :**  1) En cas de décision de fermeture :   * Communiquer avec les membres de leurs équipes respectives afin de les informer de la fermeture. * S’assurer qu’un membre de son équipe-école se présente sur les lieux afin d’informer les parents se présentant à l’école  de la fermeture de l’école.   2) En cas de maintien des activités (non-fermeture)   * Aucune action à poser. |

|  |
| --- |
| Dommage à la structure - Tremblement de terre |
| **Consignes générales** |
| Plusieurs phénomènes peuvent causer par leurs effets directs ou indirects des dommages à la structure de l’édifice et représenter un danger pour les occupants. En voici quelques-uns : tremblements de terre, travaux majeurs (route ou bâtiment), explosions, accidents routiers, orages violents (foudre), etc.  **Indices de dommages à la structure**   * Fissures dans les murs, planchers et le plafond * Tuyaux percés * Gonflement des murs * Fenêtres fendillées ou éclatées * Séparation du ou des planchers par rapport aux murs * Portes ou fenêtres difficiles à ouvrir (en conjonction avec d’autres indices)   **Consignes**   * En aucun temps, ne mettre sa vie ou sa sécurité en danger ; * S’il était impossible d’évacuer le bâtiment et qu’il y avait un risque d’effondrement imminent : * Ne pas tenter de quitter l’édifice. * S’éloigner des portes, fenêtres et étagères. * S’accroupir sous un meuble ou dans une petite pièce sans fenêtre et se protéger la tête avec les mains. * Une fois l’impact/secousse terminé, évaluer leur situation et porter assistance à ses voisins. * Suivre les consignes émises par l’adulte responsable ou le personnel de l’école. |

|  |
| --- |
| **Consignes spécifiques en fonction du rôle** |
| **Coordonnateur local des mesures d’urgence** (Direction ou son substitut) |
| * Évalue la menace et l’ampleur des dommages. * Prend les mesures requises afin de s’assurer que tous les secteurs touchés soient confinés. * Effectue une surveillance accrue de la situation. * Demande à l’équipe d’entretien de vérifier les entrées des services essentiels (eau, électricité, gaz). * Coordonne les procédures d’urgence requises par la situation (confinement ou évacuation). * Si requis, communique avec les services d’urgence. * Avise le responsable des mesures d’urgence du CSS et coordonne la suite des actions avec lui.   **À l’arrivée des services d’urgence :**   * S’identifie en tant que coordonnateur local * Présente un état de situation : * Menaces et mesures prises. * Résultat de l’évacuation, le cas échéant (dénombrement et des élèves et du personnel, blessés, etc.). * Remet le Plan de mesures d’urgence, la liste des élèves, les plans de l’école et la clé d’urgence. |
| **Élèves** |
| * Appliquent les consignes de leur responsable (ex. : enseignant, éducateur en service de garde, etc.). |

|  |
| --- |
| **Responsable des élèves** (Enseignant, personnel de soutien ou autre) |
| * S’assure de la présence de tous les élèves sous sa garde. * Informe immédiatement le coordonnateur local de toute personne manquant à l’appel. * S’assure que tous les équipements en marche dans sa classe sont mis hors tension ou éteints. * S’assure, si une évacuation est nécessaire, que son local est vide. * S’assure que les fenêtres et les portes de sa classe sont fermées. * Coordonne, si nécessaire, l’évacuation de ses élèves. * Dirige ses élèves vers le lieu de rassemblement. |
| **Personnel d’entretien** |
| * Se rapporte au coordonnateur local des mesures d’urgence. * Vérifie les entrées des services essentiels (eau, électricité, gaz…). * Vérifie les systèmes essentiels (chauffage, chaudière, ventilation, climatisation, télécommunications…). |

|  |
| --- |
| Incident en transport scolaire |
| **Consignes générales** |
| * Alerter le responsable du transport scolaire et le responsable des mesures d’urgence du CSS. * Obtenir tous les détails concernant l’événement et la clientèle impliquée. * Dépêcher un employé de l’établissement à l’établissement de santé où les blessés ont été acheminés pour assurer un support aux élèves et y attendre les parents. * Mettre en place un service de réponse téléphonique ou autre destiné au traitement des demandes provenant de parents. * Identifier une équipe chargée d’accueillir les parents qui pourraient se présenter à l’établissement. * Ne faire aucun commentaire aux médias si l’accident a fait des victimes avant que les parents n’aient été prévenus et ne l’aient autorisé. * Organiser des activités d’information officielles destinées aux clientèles cibles (classe où étudiaient les victimes de l’accident, enseignants, autres élèves dans l’établissement, personnel de soutien, etc.). * Diffuser un communiqué interne à l’intention de tous les employés concernés, faisant état de la situation. * Mettre sur pied, un service d’écoute et de support post-traumatique dans l’établissement.   **Évaluation des conséquences**   * Localisation * Heure * Type d’accident (collision impliquant ou non un autre véhicule, sortie de route, etc.) * Circonstances exactes (sans spéculation ou hypothèses non validées) * Type de véhicule (autobus scolaire, minibus, taxi, berline, autobus pour transport adapté) * Origine et destination du véhicule de transport * Motifs du voyage * Services de sécurité publique sur les lieux * Représentants des médias sur les lieux * Clientèle transportée : élèves, enseignants, accompagnateurs, etc. * Nombre de victimes ou blessés * Identité, Âge des victimes ou blessés * Endroit où les blessés ont été dirigés * Endroit où les personnes indemnes ont été dirigées * Endroit où les effets personnels des occupants du véhicule ont été conservés |

|  |
| --- |
| **Consignes spécifiques en fonction du rôle** |
| **Coordonnateur local des mesures d’urgence** (Direction ou son substitut) |
| * S’assurer que le 9-1-1 a bien été appelé. * Informer le responsable des mesures d’urgence du CSS et le responsable du transport scolaire de la situation. * Obtenir les informations sur l’incident et les noms des occupants de l’autobus. * Obtenir les informations sur : * l’identité des blessés, l’endroit où ils ont été dirigés; * l’identité des personnes décédées et l’endroit où elles ont été dirigées; * l’endroit où les personnes indemnes ont été dirigées. * Dépêcher un employé de l’établissement à chacun des établissements de santé où ont été dirigés les blessés afin d’apporter un soutien aux élèves en attendant l’arrivée de leurs parents. * Acheminer les informations des fiches santé des élèves blessés présentant des problèmes de santé, aux établissements  où ils ont été dirigés. * Communiquer avec les parents de tous les occupants de l’autobus pour leur donner les informations pertinentes. * Dresser un bilan périodique (30 minutes) et en informer le responsable des mesures d’urgence du CSS. * Effectuer le suivi des requêtes. * Fournir l’information relative à l’événement au service des communications du CSS. |

|  |
| --- |
| **Élèves** |
| * Appliquent les consignes de leur responsable (Ex. : enseignant, éducateur en service de garde, etc.). |
| **Responsables des élèves** (Enseignant, personnel de soutien ou autre) |
| * Collaborer à la mise en place des services destinés au support psychologique des élèves si requis par l’événement. * Informer les élèves des mesures de soutien disponibles pour les aider dans leur gestion émotionnelle de l’événement. * Détecter les élèves démontrant une détresse psychologique face à l’événement et référer ceux-ci aux ressources spécialisées. |

|  |
| --- |
| Disparition d’un élève |
| **Consignes générales** |
| La disparition d’un élève lors d’une activité parascolaire ou dans l’établissement peut compromettre la santé et la sécurité de ce dernier selon sa condition physique. Dans ce contexte des actions concrètes doivent être prises afin de s’assurer que toutes les mesures de recherche sont déployées.  **Stratégies d’intervention**   * Valider l’information initiale * Vérifier si l’élève n’est pas simplement égaré dans un autre groupe ou activité * Vérifier si l’élève n’est pas de retour à la maison * Établir le statut de l’élève : disparition ou fugue   **Établir le signalement**   * Endroit et moment où l’élève a été vu la dernière fois et par quelle personne * Âge * Sexe * Poids, taille * Couleur des cheveux et des yeux * Tenue vestimentaire lors de la dernière fois vue * Signes particuliers (cicatrices, piercing, coiffure, etc.) * État de la personne (physique et psychologique, handicapée ou souffrant de troubles psychiatriques, etc.)   **Évaluation du danger**   * Risque d’hypothermie ou de déshydratation * Blessure ou décès (dans le cas d’une activité en milieu forestier) * Enlèvement par une personne mal intentionnée * Indisponibilité de médicament devant être pris régulièrement * Noyade   **Évaluation des conséquences**   * L’endroit où s’est produite la disparition (établissement, milieu urbain vs forestier, parc d’attractions, etc.) * Délai entre le constat de disparition et le signalement * Les circonstances particulières entourant la disparition * Les conditions climatiques extérieures * Le moment de la journée où s’est produite la disparition   **Établir un plan de fouille**   * Documenter le secteur de fouille (lieux, topographie, géographie, condition de terrain, etc.) * Désigner les secteurs de fouille (secteurs, quadriller le terrain et numéroter chaque secteur) * Prioriser les secteurs (endroit où l’élève a été aperçu la dernière fois) * Désigner les ressources qui seront assignées à chaque secteur (qui, combien, quel moyen, etc.) * Dans le cas d’une fouille dans un milieu extérieur à l’établissement, gérer les bénévoles (informations et consignes, moyen de communication, ressources techniques disponibles, horaire, etc.) * Gestion de la progression des recherches |

|  |
| --- |
| **Consignes spécifiques en fonction du rôle** |
| **Coordonnateur local des mesures d’urgence** (Direction ou son substitut) |
| * Rencontrer la personne qui a signalé la disparition. * Analyser la situation (disparition ou fugue). * Prévenir les parents de l’élève (voir avec le service de garde et vérifier si l’enfant est chez un parent séparé). Assurez-vous de ne pas alarmer inutilement les parents. Phrases types : *« Est-ce que vous savez si votre enfant devait se rendre à ...? Est-ce que votre enfant est déjà de retour à la maison? On constate qu’il n’est pas en classe; ça fait partie de notre procédure habituelle de vous appeler pendant qu’on fait des vérifications à l’interne. »* * Autoriser la diffusion d’une alerte interne et externe et le déclenchement des fouilles. * Renseigner le personnel sur le statut de l’élève. * Fournir une photo et une fiche descriptive au service de police pour l’identification de l’élève si possible. * Agir à titre de porte-parole officiel auprès de l’officier responsable du service de police responsable de l’opération de fouille. * S’assurer qu’aucun commentaire n’est fait aux médias par le biais des personnes assignées aux fouilles. * Aviser le responsable des mesures d’urgence du CSS de l’évolution de la situation et des résultats des recherches. * Fournir au service des communications l’information nécessaire à l’établissement d’un point de presse. * Collaborer à l’enquête. * Ordonner la fin de l’alerte et la reprise des activités normales. |
| **Élèves** |
| * Appliquent les consignes de leur responsable (Ex. : enseignant, éducateur en service de garde, etc.). |
| **Responsables des élèves** (Enseignant, personnel de soutien ou autre) |
| * Collaborer à la recherche de l’élève et rassurer les élèves de son groupe. |

**IMPORTANT**

* Une disparition génère beaucoup de réactions émotionnelles.
* Plusieurs questionnements sont soulevés sur la sécurité et l’encadrement lors des activités parascolaires, les accusations de négligence sont fréquentes.
* Le volet communication devra être très rapidement déployé afin de limiter le risque de dérapage en situation de crise.
* La gestion des bénévoles et des offres d’aide est une activité d’importance qui se doit d’être gérée en collaboration avec le service de police.
* Pendant la période de fouille, l’organisation fonctionne au ralenti et un service d’aide doit être offert.

|  |
| --- |
| Inondation |
| **Consignes générales** |
| Ces consignes d’intervention décrivent les actions qui doivent être entreprises lors d’une inondation afin de limiter les impacts sur le fonctionnement de l’établissement et la sécurité des occupants.   * Fermer la vanne de commande sectorielle ou la vanne maîtresse du réseau d’alimentation en eau. * Ériger un périmètre de sécurité. * Isoler le secteur touché par l’inondation. * Mettre en place des mesures pour protéger les équipements (bâches de protection, déplacement des équipements, endiguement, pompage de l’eau, dérivation du flux de l’eau, etc.). * Diriger l’eau vers les drains de plancher (dans les toilettes) ou vers l’extérieur du bâtiment si possible. * Fermer l’alimentation électrique si l’eau menace d’entrer en contact avec le système de distribution électrique.   **Évaluation du danger**   * Eau propre ou eau souillée * Secteur touché par l’inondation (bibliothèque, laboratoire, centrale thermique, etc.) * L’étendue de l’inondation * La présence d’équipements névralgiques * La proximité avec le système de distribution électrique * L’effet d’entraînement sur d’autres systèmes et sous-systèmes   **Évaluation des conséquences**   * Dommages aux installations et au mobilier * Dommages aux équipements névralgiques * Risque de réaction avec le système de distribution électrique * Risque de blessures ou décès par électrocution * Durée probable de la remise en état des lieux ou des équipements |

|  |
| --- |
| **Consignes spécifiques en fonction du rôle** |
| **Coordonnateur local des mesures d’urgence** (Direction ou son substitut) |
| * Analyser les conséquences de l’inondation sur les occupants et sur le fonctionnement de l’établissement. * Faire diffuser l’alerte auprès des intervenants d’urgence internes et externes. * S’il y a lieu, ordonner l’évacuation d’un secteur de l’édifice en appliquant les directives énoncées dans le plan d’évacuation. * Agir à titre de porte-parole officiel auprès de l’officier responsable du Service de sécurité incendie s’il y a lieu. * Évaluer les activités aux endroits ou services situés à proximité des lieux. * Établir un périmètre de sécurité. * Faire interrompre l’alimentation en eau ou en électricité d’un secteur. * Être attentif aux risques d’explosion ou d’électrocution. * Informer le responsable des mesures d’urgence du CSS. * Coordonner les premières mesures d’endiguement et de colmatage. * Requérir la présence de ressources spécialisées (plombiers, électriciens, etc.). * Demander la présence d’une équipe de récupération et de pompage de l’eau. * Effectuer le suivi des requêtes. * Anticiper les besoins d’intervention advenant la réception d’un autre appel d’urgence pendant le déploiement du plan d’intervention inondation. * Ordonner la fin de l’alerte et la reprise normale des activités. |
| **Élèves** |
| * Appliquent les consignes de leur responsable (Ex. : enseignant, éducateur en service de garde, etc.). |

|  |
| --- |
| **Responsables des élèves** (Enseignant, personnel de soutien ou autre) |
| * Assurer la sécurité des élèves présents près du lieu d’inondation. * Suivre les consignes d'urgence. * Participer à l’évacuation de son secteur comme prescrit, en suivant les directives émises. |
| **Personnel d’entretien** |
| * Interrompre l’alimentation en eau ou en électricité d’un secteur, à la demande du directeur de l’établissement. * Mettre en place toutes les mesures préventives visant à protéger les infrastructures et les équipements (bâches de protection, déplacement d’équipements, dérivation du flux de l’eau, etc.). * Fournir l’information technique relative aux différents systèmes mécaniques du bâtiment. * Être attentif aux risques d’explosion ou d’électrocution. * Collaborer à l’évaluation des dommages causés aux infrastructures et aux équipements. |

|  |
| --- |
| Interruption, pénurie ou contamination d’eau potable |
| **Consignes générales** |
| **En cas d’interruption ou pénurie**   * Aviser les assureurs lors d’une interruption ou pénurie d’eau. * Aviser le Service de sécurité incendie en cas d’interruption ou de pénurie. * Installer un raccord d’appoint pour l’alimentation des bouilloires, le cas échéant. * Commander de l’eau potable auprès des fournisseurs d’eau embouteillée. * Créer une équipe chargée de distribuer l’eau et déterminer l’emplacement des points de dépôt et de rechange. * Faire installer des toilettes chimiques. * Annuler des activités. * Interrompre tous les travaux à chaud, s’il y a lieu.   **En cas de contamination**   * Diffuser un avis de non-consommation d’eau. * Fermer les fontaines d’eau potable. * Distribuer les affiches « Avis d’eau non potable ». * Retirer la glace des systèmes de production de glace. * Commander de l’eau potable auprès des fournisseurs d’eau embouteillée. * Créer une équipe chargée de distribuer l’eau et déterminer l’emplacement des points de dépôt et de rechange.   **Évaluation du danger**   * La portée de l’incident (interruption, pénurie, ou contamination). * La durée probable de l’absence de service. * Menace directe à la santé des occupants dans le cas d’une contamination.   **Évaluation des conséquences**   * L’absence d’eau pour les besoins en matière d’hygiène (toilettes, lavabos). * La quantité d’eau nécessaire pour les occupants. * La quantité d’eau nécessaire au fonctionnement des équipements. * La perturbation des différents services. * La quantité d’eau nécessaire pour la cafétéria, s’il y a lieu. * Les activités à risque d’incendie vs l’absence d’eau pour la protection incendie. |

|  |
| --- |
| **Consignes spécifiques en fonction du rôle** |
| **Coordonnateur local des mesures d’urgence** (Direction ou son substitut) |
| * Coordonner les opérations afin d’assurer la sécurité des occupants de diminuer les impacts sur les installations et les activités de l’établissement. * Analyser les conséquences de la pénurie/contamination sur les occupants et sur le fonctionnement de l’établissement à court, moyen et long terme. * Faire diffuser l’alerte auprès des intervenants d’urgence internes et externes. * Requérir la présence du responsable de l’entretien/concierge et d’un plombier. * Faire apposer les affiches « Avis eau non potable » sur tous les fontaines et robinets en cas de contamination. * Commander de l’eau embouteillée. * Déterminer les lieux de distribution de l’eau. * Organiser la distribution des bouteilles d’eau. * Faire reporter les travaux à chaud, le cas échéant. * Envisager la possibilité de louer des toilettes chimiques si l’interruption se prolonge. * Envisager le raccordement à un camion-citerne pour l’alimentation des équipements de chauffage, le cas échéant. * Vérifier la possibilité d’établir un raccord sur un autre circuit de distribution de la municipalité. * Surveiller les effets d’entraînement sur les équipements lors du retour de l’alimentation. * Veiller à la décontamination du réseau de distribution. * Dresser un bilan périodique (30 minutes) et en informer le responsable des mesures d’urgence du CSS. * Effectuer le suivi des requêtes. * Anticiper les besoins d’intervention advenant la réception d’un autre appel d’urgence pendant le déploiement du plan d’intervention inondation. * Ordonner la fin de l’alerte et la reprise normale des activités. |
| **Élèves** |
| * Appliquent les consignes de leur responsable (Ex. : enseignant, éducateur en service de garde, etc.). * Respecter l’interdiction de consommer l’eau des fontaines et des robinets. |
| **Responsables des élèves** (Enseignant, personnel de soutien ou autre) |
| * Collaborer à l’application des consignes d’intervention en suivant les directives du directeur. * Informer les élèves de sa classe des mesures à suivre. * Faire respecter l’interdiction de consommer l’eau des fontaines et des robinets. * S’assurer que, malgré la disette, les mesures d’hygiène de base sont respectées. |
| **Personnel d’entretien** |
| * S’enquérir de l’origine de la pénurie (bris de tuyau interne, sur le terrain de l’établissement ou sur le circuit de distribution de la municipalité). * S’enquérir auprès des autorités de la possibilité d’établir un raccord sur un autre circuit de distribution de la municipalité. * S’enquérir auprès de la municipalité de la durée probable de la défaillance. * Fournir l’information technique relative aux différents systèmes mécaniques du bâtiment. * Mettre sur pied un service d’appoint pour le transport et la distribution d’eau. * Répondre aux demandes du coordonnateur local. |

|  |
| --- |
| Méfait - Infraction, vol, fraude, arrestation,  enquête policière, objets illégaux |
| **Consignes générales** |
| Les consignes d’intervention en cas de méfait visent à mettre en place différentes mesures qui permettront de réagir efficacement lorsqu’un tel incident se produira, incident qui pourra avoir des conséquences directes ou indirectes sur le fonctionnement de l’établissement scolaire.  **Évaluation des conséquences**   * Types d’objets illégaux trouvés (stupéfiants, armes, matériel pornographique, etc.) * Dommage matériel ou environnemental * Coûts financiers reliés au remplacement ou aux réparations * Impact sur le climat d’insécurité et d’incivilité relié au milieu * Dégradation de la qualité de vie à l’école |

|  |
| --- |
| **Consignes spécifiques en fonction du rôle** |
| **Coordonnateur local des mesures d’urgence** (Direction ou son substitut) |
| * Prendre connaissance du méfait sur place. * Appliquer les protocoles existants (code de vie, plan de lutte contre l’intimidation et la violence, protocole sur les mesures d’encadrement à l’école, etc.) * Autoriser l’appel au service de police local s’il y a lieu. * Demander la réparation ou le nettoyage des lieux en cas de dommage. * Rechercher l’auteur du méfait et prendre les actions nécessaires dans le cas où l’auteur est identifié. * Aviser les parents. * Collaborer avec les policiers, le cas échéant. * En fonction de la situation, demander du soutien : TES, intervenants de l’école, comité local de sécurité, SSGC, SEJ, DGA, travailleur social CLSC, DPJ. |
| **Élèves** |
| * Appliquent les consignes de leur responsable (Ex. : enseignant, éducateur en service de garde, etc.). |
| **Responsables des élèves** (Enseignant, personnel de soutien ou autre) |
| * Être attentif aux actes de méfaits et intervenir auprès des auteurs lorsqu’ils sont encore présents sur les lieux. * Signaler tout acte de méfait. * Interpeller un auteur pris en flagrant délit (ne jamais mettre sa sécurité en jeu). |
| **Personnel d’entretien** |
| * Réparer et remettre en état les lieux. * Nettoyer les lieux. * Documenter l’événement en prévision d’une enquête. * Identifier et communiquer au directeur les frais relatifs à l’événement. |

|  |
| --- |
| Panne d’électricité |
| **Consignes générales** |
| * Déterminer la nature et l’étendue de la panne (édifice seulement ou sectoriel dans la municipalité). * Louer des unités de chauffage substitutives pour certains endroits. * Louer un camion réfrigéré pour entreposer les aliments périssables, le cas échéant. * Louer une génératrice sur camion-remorque. * Assurer la disponibilité de fournitures électriques d’appoint aux services qui en font la demande (rallonge électrique, lampe de poche, etc.).   **Si un groupe électrogène est disponible**   * Mettre en service un électricien et un mécanicien 24 heures par jour. * Veiller à maintenir en fonction le groupe électrogène en affectant une personne à sa surveillance continue (une inspection du groupe électrogène toutes les heures avec résultats consignés). * Anticiper les besoins en termes d’entretien préventif du groupe électrogène. * Estimer l’autonomie en carburant diesel et assurer la disponibilité à moyen terme de carburant. * Réévaluer l’autonomie en carburant à chaque période de 4 heures. * Planifier un arrêt du groupe électrogène en vue d’un entretien préventif, si la panne électrique excède 48 heures. * Envisager le raccordement temporaire d’un groupe électrogène mobile (couteaux, filage, carburant, etc.). * Envisager l’alimentation temporaire d’un panneau de distribution électrique ou d’une pièce d’équipement particulière. * Anticiper les problèmes de surcharge ou de mauvaise qualité d’alimentation (phase manquante, survoltage ou bas voltage, fluctuation importante, etc.) lors de la réalimentation électrique du réseau. |

|  |
| --- |
| **Consignes spécifiques en fonction du rôle** |
| **Coordonnateur local des mesures d’urgence** (Direction ou son substitut) |
| * Coordonner les opérations afin d’assurer la sécurité des occupants et de diminuer les impacts sur les installations et les activités de l’établissement. * Analyser la situation. * Faire diffuser l’alerte auprès des intervenants d’urgence internes et externes. * S’assurer qu’aucune personne n’est emprisonnée dans un ascenseur. * Requérir la présence d’un électricien. * Assurer la surveillance du système informatique. * Assurer la surveillance du système téléphonique. * Établir le niveau d’occupation de l’établissement. * Veiller à maintenir en fonction le groupe électrogène en affectant une personne à sa surveillance continue (une inspection du groupe électrogène toutes les heures avec résultats consignés). * Suspendre les cours, si nécessaire. * Ordonner une évacuation sectorielle en appliquant les directives énoncées dans le plan d’évacuation, s’il y a lieu. * Demander un rapport de situation concernant l’impact de la panne sur les services névralgiques (cafétéria, informatique, etc.). * Ordonner la diffusion de messages informatifs. * Anticiper les conséquences de l’arrêt des unités d’éclairage d’urgence et de la génératrice. * Dresser un bilan périodique (30 minutes) et en informer le responsable des mesures d’urgence du CSS. * Effectuer le suivi des requêtes. * Anticiper les besoins d’intervention advenant la réception d’un autre appel d’urgence pendant le déploiement du plan d’intervention. * Surveiller les effets d’entraînement sur les équipements lors du retour de l’alimentation. * Ordonner la fin de l’alerte et la reprise normale des activités. |

|  |
| --- |
| **Élèves** |
| * Appliquent les consignes de leur responsable (Ex. : enseignant, éducateur en service de garde, etc.). |
| **Responsables des élèves** (Enseignant, personnel de soutien ou autre) |
| * Rassurer les élèves et prendre des mesures particulières en présence d’élèves à besoins particuliers. * Suivre les directives du coordonnateur local. * Transmettre les messages reçus. |
| **Personnel d’entretien** |
| * S’enquérir de l’origine de la défaillance (interne ou Hydro-Québec) et de sa durée anticipée. * Évacuer les personnes emprisonnées dans les ascenseurs, si possible ou requérir l’aide du fournisseur de services. * Assurer la disponibilité de fournitures électriques d’appoint au personnel qui en fait la demande (rallonge électrique, lampe de poche, etc.). * Répondre aux demandes du coordonnateur local. * Patrouiller les lieux. * Communiquer régulièrement l’impact de la panne sur les secteurs au coordonnateur local. * Acheminer des pièces d’équipement requises. * Assurer une présence continue dans les endroits où il y a rassemblement. |

|  |
| --- |
| Panne téléphonique ou de réseau |
| **Consignes générales** |
| * Déterminer la nature et l’étendue de la panne (édifice seulement ou sectoriel dans la municipalité) |

|  |
| --- |
| **Consignes spécifiques en fonction du rôle** |
| **Coordonnateur local des mesures d’urgence** (Direction ou son substitut) |
| * Coordonner les opérations afin d’assurer la sécurité des occupants de diminuer les impacts sur les installations et les activités de l’établissement. * Analyser la situation. * Faire diffuser l’alerte auprès des intervenants d’urgence internes et externes. * Informer le responsable des mesures d’urgence du CSS. * Requérir la présence du technicien du système téléphonique, ou de la compagnie de service. * Faire transmettre un avis de panne dans tout l’établissement par le système d’appel général. * Établir le niveau d’occupation de l’établissement. * Établir le bilan des impacts sur les activités de l’établissement. * Évaluer les besoins en termes de moyens de communication substitutifs et effectuer les demandes de location auprès des fournisseurs externes si la panne se prolonge. * Assurer la disponibilité de téléphones cellulaires ou radios portatives, si la durée de la panne se prolonge. * Déterminer l’emplacement des équipements de communication substitutifs demandés en urgence et assigner une personne pour expliquer leur fonctionnement aux utilisateurs. * Dresser un bilan périodique (30 minutes) et en informer le responsable des mesures d’urgence du CSS. * Effectuer le suivi des requêtes. * Ordonner la fin de l’alerte et la reprise normale des activités. |
| **Élèves** |
| * Appliquent les consignes de leur responsable (ex. : enseignant, éducateur en service de garde, etc.). |
| **Responsables des élèves** (Enseignant, personnel de soutien ou autre) |
| * Localiser le moyen de communication le plus près de leur secteur, afin de pouvoir transmettre une situation d’alerte, si nécessaire. |
| **Personnel d’entretien** |
| * Requérir la présence d’un technicien de la compagnie téléphonique ou de téléphonie interne, si nécessaire. * S’enquérir auprès du technicien de la durée probable de la panne. * Assumer le rôle de messager. * Répondre aux demandes du directeur. |

|  |
| --- |
| Mort d’un élève ou d’un employé |
| **Consignes générales** |
| Le geste de suicide (tentative ou fatal) crée dans un établissement un important impact social pour lequel la direction de l’établissement doit apporter une attention immédiate à l’aspect support psychosocial.   * Intervention des ressources médicales * Alerte aux autorités policières et établissement d’un périmètre de sécurité et isolation des lieux et du secteur * Déclenchement d’une enquête policière et du coroner * Déploiement d’une équipe d’intervention psychosociale auprès des personnes présentes ayant été exposées à la victime ainsi qu’aux autres personnes présentes dans l’établissement sans nécessairement qu’il y ait eu contact avec la victime * Émission d’un communiqué à l’intention du personnel, ainsi qu’à l’intention des parents.   **Évaluation des conséquences**   * Impact psychosocial ou post-traumatique important * Perturbation immédiate du fonctionnement de l’établissement * Période de deuil * Événement déclencheur de crise au sein d’un établissement |

|  |
| --- |
| **Consignes spécifiques en fonction du rôle** |
| **Coordonnateur local des mesures d’urgence** (Direction ou son substitut) |
| * S’assurer que l’alerte aux services médicaux a été donnée ainsi qu’au service de police (911). * Établir les faits (lieu de l’événement, nom de la victime, moyen utilisé, etc.). * Faire établir un périmètre de sécurité et interdire l’accès aux lieux de l’événement. * Préparer les informations personnelles de la victime et les remettre aux policiers. * Faire isoler les premiers témoins et les premiers intervenants d’urgence locaux et leur faire apporter une aide de support psychosocial immédiate. * Mobiliser une équipe de soutien psychosociale de première ligne. * Faire préparer un communiqué à être diffusé aux employés. * Émettre les informations que le personnel devra transmettre aux élèves ainsi qu’aux parents. * Dresser un état de situation au responsable des mesures d’urgence du CSS et le tenir informé des mesures déployées et des actions entreprises. |
| **Élèves** |
| * Appliquent les consignes de leur responsable (ex. : enseignant, éducateur en service de garde, etc.). |
| **Responsables des élèves** (Enseignant, personnel de soutien ou autre) |
| * Communiquer les messages provenant de la direction et effectuer un repérage des cas à risque. * Transmettre les informations émises par la direction à l’intention des élèves. * Participer à la séance postvention tenue dans le cadre du plan d’intervention psychosociale. * Déployer les mesures de postvention prévues par l’équipe psychosociale avec les élèves de sa classe. |

**IMPORTANT**

* Prévoir un soutien psychologique aux élèves et aux membres du personnel, s’il y a lieu.
* Prévoir une communication aux parents, s’il y a lieu.
* Éviter toute communication avec les médias.

|  |
| --- |
| Sécurité de l’information (erreur, faille informatique…) |

|  |
| --- |
| **Consignes générales** |
| * Aviser rapidement le service des ressources des technologies de l’information (SRTI) : coordonnées : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_). * Prendre le temps de recueillir les faits. * Le SRTI met en place la cellule de gestion de crise, s’il y a lieu et voient si d’autres établissements ou services sont concernés. * Envoyer rapidement un message aux destinataires en demandant de détruire le courriel indésirable, s’il y a lieu. Se faire accompagner du SRTI. * Informer la Direction générale. * Informer rapidement et adéquatement les personnes victimes en précisant les mesures mises en place. * Pour les communications qui suivront, diffuser les messages par la voix de la direction de l’établissement ou du service, s’il y a lieu. * Le SRTI informe rapidement le ministère de l’Éducation (s’il s’agit d’un événement à portée gouvernementale) et le CERTAQ. * La cellule de gestion de crise pourrait être dans l’obligation d’appeler les autorités policières s’il s’agit d’un vol ou d’une fraude. * Voir à établir des mesures de protection, s’il y a lieu. * S’assurer de la confidentialité des données lors du partage d’informations de cette gestion de crise. * Anticiper les réactions et préparer des messages clés (Q&R en collaboration avec le secrétariat général et les communications). * Faire les suivis nécessaires auprès du personnel, s’il y a lieu. * Faire une vigie média (secrétariat général et les communications). * Trouver des solutions pour éviter que la situation se reproduise. * Documenter l’événement (photos, vidéos et preuves pour assurance). * Aviser les assureurs, s’il y a lieu. * Organiser une rencontre bilan. |